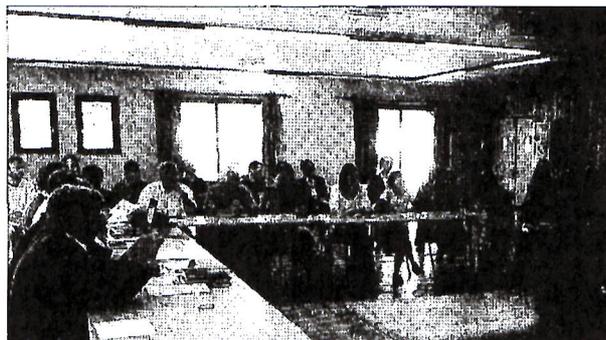


## AIGUILLES

# Bois énergie : un plan d'approvisionnement



La démarche de plan d'approvisionnement territorial a été présentée.

**L**e pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras (05) a porté une démarche de plan d'approvisionnement territorial (Pat). Cette démarche innovante vient d'être présentée à Aiguilles devant une trentaine de participants, élus et autres acteurs du territoire. Ce Pat porte sur le bois-énergie mais également sur le bois d'œuvre, ce qui constitue une première au niveau national. Il concerne sur 38 communes et 72 000 hectares.

Le plan d'approvisionnement territorial (Pat) est un outil des communes forestières construit par l'ensemble des acteurs de la filière. Il permet aux élus d'organiser localement l'approvisionnement des chaufferies et nouvellement de structurer la filière bois d'œuvre. Mené à l'échelle d'un territoire organisé, riche en ressources forestières, il est évolutif et actualisable. L'objectif est de construire, optimiser, et sécuriser les filières d'approvisionnement. Le Pat donne au territoire les clés pour construire des actions opérationnelles : contrat d'approvisionnement, équipements de stockage intercommunaux, desserte forestière, accompagnement...

Le choix de cet outil n'est pas

dû au hasard : le pays du Grand Briançonnais, des Écrins au Queyras, s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique forestière active et volontariste. Le Pat, la charte forestière de territoire, le schéma forestier multifonctionnel ou encore l'étude de faisabilité économique sur la labellisation technologique du bois représentent autant d'outils que le territoire a décidé de mettre en œuvre pour construire et structurer une filière bois sur le territoire.

Le plan d'approvisionnement territorial du Pays du grand Briançonnais, des Écrins au Queyras, indique, pour le bois énergie, une sous-consommation du potentiel sur le territoire, puisqu'environ 28 000 tonnes annuelles ne sont pas valorisées. Concernant le bois d'œuvre, la ressource forestière accessible représente 27 % de la ressource forestière maximale utilisable. 18 900 m<sup>3</sup> sont actuellement accessibles pour le bois d'œuvre, si l'on tient compte des contraintes topographiques du territoire, de desserte, de la qualité des peuplements... La ressource potentielle maximale est de 68 500 m<sup>3</sup>.

14 05

CTPI

05A-8

24/06/2010